



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7369^e séance

Mercredi 28 janvier 2015, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Barros Melet	(Chili)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Gaspar Martins
	Chine	M. Wang Min
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Sison
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Delattre
	Jordanie	M ^{me} Kawar
	Lituanie	M ^{me} Murmokaitė
	Malaisie	M. Haniff
	Nigéria	M. Laro
	Nouvelle-Zélande	M ^{me} Schwalger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Tchad	M ^{me} Alingue
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014),
2165 (2014) et 2191 (2014) du Conseil de sécurité (S/2015/48)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014) du Conseil de sécurité (S/2015/48)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite le représentant de la République arabe syrienne à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Kang Kyung-wha, Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/48, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014) du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Kang.

M^{me} Kang (*parle en anglais*) : Au nom de M^{me} Valerie Amos, Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence, j'ai l'honneur de faire la déclaration suivante.

La Syrie entame la cinquième année d'un conflit caractérisé par une violence et une brutalité extrêmes. La résolution 2139 (2014) exigeait qu'il soit mis fin à l'emploi sans discrimination d'armes dans des zones peuplées, tels que les tirs d'obus, les bombardements aériens et l'utilisation de barils d'explosifs. Mais cet appel continue d'être ignoré. Le Gouvernement a poursuivi ses frappes aériennes, y compris au moyen de barils d'explosifs, dans des zones densément peuplées. Entre le 21 et le 26 janvier, des frappes aériennes gouvernementales dans la Ghouta orientale, à Rif-Damas, auraient tué une centaine de personnes et blessé des dizaines d'autres. Les groupes armés de l'opposition et des organisations considérées comme terroristes continuent également d'utiliser des armes explosives dans des zones peuplées. Une pluie d'une cinquantaine

de roquettes et obus de mortier a fait au moins sept morts et 50 blessés dans la ville de Damas, le 25 janvier.

Les infrastructures des services essentiels continuent d'être la cible d'attaques délibérées et aveugles. Par exemple, depuis près de deux semaines, le Front el-Nosra a coupé l'approvisionnement en eau de la ville d'Edleb, touchant quelque 600 000 personnes. En réaction, les autorités locales entravent l'acheminement de l'aide aux zones contrôlées par l'opposition.

Les hôpitaux et les écoles ne sont pas été épargnés. Médecins pour les droits de l'homme a recensé huit attaques contre des installations médicales au cours du mois de décembre, dont six par les forces gouvernementales. Il a aussi établi que sept membres du personnel médical ont péri au cours de la même période, tous aux mains des forces gouvernementales, dont trois qui auraient été torturés à mort et un autre exécuté. Au moins trois écoles auraient été touchées en décembre par des frappes aériennes du Gouvernement dans la province d'Edleb, qui ont fait neuf morts et de nombreux blessés parmi les enfants.

De leur côté, les atrocités commises par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL) se sont poursuivies dans les zones contrôlées par lui, de nombreuses informations faisant état d'exécutions par lapidation et de victimes jetées du haut d'un immeuble. L'oppression brutale des femmes et des filles est particulièrement odieuse, et le sort des femmes vendues comme esclaves sexuelles demeure profondément préoccupant.

La violence et les destructions qui se poursuivent sans relâche en Syrie ont provoqué l'un des plus importants déplacements de population que le monde ait connus depuis des décennies. On dénombre 7,6 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays. Nombre d'entre elles l'ont été à plusieurs reprises, passant d'une zone peu sûre à une autre. En outre, il y a 3,8 millions de réfugiés dans les pays voisins.

Les organisations humanitaires continuent à ne ménager aucun effort pour aider les personnes qui se trouvent dans une situation désespérée, malgré les conditions extrêmement difficiles et peu sûres qui règnent à l'intérieur du pays. Des vivres ont été distribués à plus de 3,6 millions de personnes en décembre, des articles non alimentaires d'urgence à plus de 500 000 personnes, du matériel d'approvisionnement en eau et d'assainissement a été fourni pour desservir à environ 1,5 million de personnes, et une assistance médicale a été prévue pour plus de 680 000 personnes

dans le cadre de livraisons régulières, transfrontières et à travers les lignes de front. En outre, les organisations non gouvernementales (ONG) syriennes et internationales ont atteint 1,5 million de personnes dans tous les secteurs.

Les livraisons transfrontières des Nations Unies depuis la Turquie et la Jordanie vers la Syrie ont continué d'augmenter. Au 26 janvier, 59 cargaisons avaient été envoyées en application des résolutions 2165 (2014) et 2191 (2014). Ces livraisons comprenaient une aide alimentaire pour plus de 702 000 personnes, des articles non alimentaires pour plus de 615 000 personnes, du matériel d'approvisionnement en eau et d'assainissement pour desservir 311 000 personnes et des fournitures médicales pour soigner plus de 468 000 personnes. Le Programme alimentaire mondial a acheminé de l'aide à 315 000 personnes dans les régions rurales de Deraa, Qouneïtra, Edleb et l'est de la ville d'Alep en décembre, dans le cadre d'opérations transfrontières. Il prévoit d'en augmenter le nombre le mois prochain, mais a besoin d'un financement plus important pour le faire.

En dépit de ces efforts, les besoins continuent d'être supérieurs à l'aide fournie. Près de 4,8 millions de personnes, soit environ 40 % des 12,2 millions de personnes ayant besoin d'aide humanitaire, se trouvent dans des zones où elles peinent à obtenir les services et aliments de base et où l'accès humanitaire demeure un défi de taille. L'accès à Raqqa et Deir el-Zor, qui se trouvent sous le contrôle de l'EIL, est particulièrement préoccupant. Les organismes des Nations Unies n'ont pas été en mesure d'acheminer en décembre des vivres aux 600 000 personnes auxquelles il était prévu d'apporter de l'aide dans ces deux provinces, faute d'accord avec les groupes armés sur le terrain. De nombreuses ONG locales à Raqqa ont suspendu leurs activités humanitaires et, au cours de la semaine écoulée, des organisations humanitaires opérant dans la province ont été fermées.

Nous sommes au regret d'annoncer qu'aucun progrès n'a été réalisé concernant l'inclusion de fournitures chirurgicales dans les convois humanitaires traversant les lignes de front. En décembre, des médicaments injectables et des fournitures chirurgicales ont été interdits dans la Ghouta orientale. En janvier, en dépit de l'appui apporté par le Gouverneur de Homs, les forces de sécurité gouvernementales ont saisi tous les articles chirurgicaux, les kits contre la diarrhée, les trousseaux de matériel destinés aux sage-femmes et les trousseaux de santé procréative dans le convoi

interinstitutions à destination de Waer, en violation du droit international humanitaire.

Quelque 212 000 personnes sont toujours assiégées, 185 000 par les forces gouvernementales et 26 500 par les forces d'opposition, et seules deux localités ont été atteintes par une aide limitée depuis le 1^{er} décembre. Depuis le 24 décembre, quelque 9 000 personnes, dont des enfants et des civils malades et blessés, ont pu évacuer des villes de la Ghouta orientale, dont certains se seraient trouvés dans des zones assiégées, à la suite d'accords locaux conclus entre les parties. Nous n'avons cessé de rendre compte de la gravité de la situation dans la Ghouta orientale, où l'acheminement de l'aide continue d'être considérablement limité. En 2014, 16 demandes ont été adressées au Gouvernement pour l'envoi de convois interinstitutions à la Ghouta orientale, mais seuls quatre d'entre eux ont été menés à bien. Les 12 autres demandes sont restées sans réponse, ont été refusées ou soumises à des conditions qui ne pouvaient être satisfaites. La semaine dernière, quatre autres demandes d'accès à la zone ont été présentées, et nous attendons une réponse.

Aucune assistance n'est parvenue au camp de réfugiés palestiniens de Yarmouk depuis le 6 décembre en raison de la poursuite des combats dans le camp et aux alentours. Les livraisons antérieures étaient déjà sporadiques et insuffisantes pour répondre de manière adéquate et à long terme aux besoins des quelque 18 000 personnes vivant dans le camp.

Malgré l'approbation d'une autre organisation non gouvernementale internationale en janvier, il n'y a pas eu de progrès en ce qui concerne la levée des obstacles administratifs imposés aux ONG internationales par le Gouvernement syrien. Les ONG internationales disposent d'une grande expérience et de capacités qui font cruellement défaut, ce qui en fait un partenaire essentiel dans l'action menée pour répondre aux besoins toujours croissants en Syrie.

Pour permettre aux organismes humanitaires de poursuivre leur travail, il est nécessaire de mobiliser d'urgence davantage de fonds. L'intervention en ce qui concerne la Syrie figure désormais dans un plan et un appel uniques et comprend l'assistance aussi bien à l'intérieur du pays que dans le cadre d'opérations transfrontières. Il nous faut 2,9 milliards de dollars cette année pour répondre aux besoins des personnes se trouvant en Syrie. L'année dernière, nous avons reçu 48 % du montant demandé. Le manque de financement, par exemple, pour le programme

d'adaptation aux conditions hivernales, signifie que des centaines de milliers de personnes sur les 3,3 millions de personnes auxquelles il était prévu de fournir une aide n'ont bénéficié d'aucune assistance durant cet hiver particulièrement rigoureux.

En conclusion, le Conseil doit trouver le moyen de mettre fin au conflit en Syrie. Au début du conflit, il y a près de quatre ans, près d'un million de personnes avaient besoin d'une aide humanitaire à l'intérieur du pays. Aujourd'hui, ce chiffre est de 12,2 millions, et 3,8 millions de personnes ont fui dans des pays voisins. Nous ne devons pas permettre que le monde oublie la Syrie et les atrocités commises contre son peuple.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie la Sous-Secrétaire générale de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Haydar (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Étant donné la responsabilité constitutionnelle de la République arabe syrienne vis-à-vis de ses citoyens et sa détermination à lutter contre la guerre terroriste qui frappe la Syrie, le Gouvernement a mobilisé depuis 2011 toutes ses capacités nationales pour veiller à ce que tous les citoyens touchés par les crimes perpétrés par des groupes terroristes armés disposent d'un abri et reçoivent l'assistance, la nourriture et les médicaments dont ils ont besoin.

Le Gouvernement syrien tient à souligner sa volonté de continuer à coopérer avec les Nations Unies pour faire en sorte que l'aide parvienne à tous les citoyens dans toutes les régions de la Syrie, sans aucune discrimination. C'est pourquoi, le 17 décembre 2014, à la suite de consultations et d'un accord conclu avec les Nations Unies, le Gouvernement syrien a adopté le plan d'intervention d'urgence pour la Syrie, qui est venu s'ajouter aux efforts nationaux déployés depuis le début de la crise en vue d'alléger les souffrances de notre peuple et de lutter contre les attaques terroristes et les effets néfastes de l'ingérence étrangère dans les affaires intérieures de la Syrie.

La République arabe syrienne tient à déplorer le fait que les rédacteurs du rapport (S/2015/48) continuent d'adopter une démarche non constructive vis-à-vis de la situation humanitaire en Syrie, ainsi que le fait qu'il persistent à politiser ce dossier et à ignorer les faits sur le terrain, en recourant dans leurs rapports aux stéréotypes et en ignorant délibérément le fait que l'éclatement de

la crise humanitaire et son aggravation sont dues aux actes terroristes que commettent les groupes terroristes armés.

La République arabe syrienne réaffirme que, n'étaient ses efforts et sa coopération avec les organisations et les institutions spécialisées des Nations Unies, la coordination directe qu'elle assure entre les deux parties et la protection qu'elle fournit aux personnels et aux convois des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies n'aurait pas été en mesure de faire parvenir l'aide humanitaire et les secours d'urgence. Le langage des chiffres reste à cet égard la preuve la plus véridique de ce qui a été réalisé concrètement en Syrie dans le domaine humanitaire. À titre d'exemple – non exhaustif –, en décembre 2014, comme peuvent en témoigner des organisations liées à l'Organisation des Nations Unies, 3,6 millions de personnes ont pu bénéficier d'une aide alimentaire, et près d'un demi-million de personnes d'une assistance médicale à l'intérieur du territoire syrien. Les faits sur le terrain montrent combien il est inefficace et impraticable d'essayer de faire parvenir l'aide humanitaire à travers les frontières si l'on veut réaliser les objectifs humanitaires que les résolutions 2165 (2014) et 2191 (2014) sont censées permettre d'atteindre, d'autant plus que la Syrie s'est déclarée à maintes reprises disposée à faire parvenir l'aide à ceux qui en ont besoin, depuis l'intérieur de la Syrie.

L'inefficacité de toutes les mesures visant à améliorer la situation humanitaire en Syrie qui ne sont pas prises en consultation et en coopération étroite avec le Gouvernement syrien, est maintenant un fait avéré, pour tous. Et il importe aujourd'hui que certains s'abstiennent de politiser la situation humanitaire dans une tentative désespérée de violation de la souveraineté de la République arabe syrienne. Mon gouvernement a pris connaissance du onzième rapport du Secrétaire général et fait à son sujet des observations qui ont été transmises officiellement au Conseil. À cet égard, le Gouvernement syrien insiste sur un fait indéniable : on ne pourra pas améliorer la situation humanitaire en Syrie sans accorder une attention prioritaire à ce qui suit.

Il faut, premièrement, s'efforcer sérieusement, en coordination avec le Gouvernement syrien, de remédier aux causes profondes de la crise humanitaire dans certaines régions de Syrie, à savoir les crimes que commettent les groupes terroristes armés qui bénéficient d'un appui régional et international, notamment les

groupes liés à Al-Qaida et que soutiennent secrètement ou ouvertement l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), le Front el-Nosra et d'autres organisations terroristes. Il faut, deuxièmement, veiller à ce que la politique suivie par le Secrétariat soit conforme à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux règles régissant l'action humanitaire, outre les résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014) du Conseil de sécurité, qui donnent la primauté à la lutte contre le terrorisme et les organisations terroristes, telles que l'EIIL, le Front el-Nosra et les organisations affiliées. Ce qui s'impose aujourd'hui, c'est un renforcement de la coopération et de la coordination avec le Gouvernement syrien dans la lutte contre le terrorisme et aux fins du règlement de la crise humanitaire en Syrie, sachant que certains, notamment l'Arabie saoudite, la Turquie et le Qatar, devront cesser d'appuyer, de financer et d'encourager le terrorisme, tarir les sources de financement et mettre fin à l'entrée massive de terroristes étrangers en Syrie par les frontières, en application des résolutions du Conseil de sécurité. Il faut également faire en sorte que l'Organisation des Nations Unies renforce sa coopération et sa coordination avec le Gouvernement syrien – en lieu et place du langage de la suspicion qu'elle a tenu – concernant la fourniture de l'aide à ceux qui en ont besoin en territoire syrien, en application de la résolution 46/182 de l'Assemblée générale.

Il importe de remédier au manque de financements, qui est l'un des obstacles majeurs à la mise en œuvre de la réponse humanitaire en 2014, période au cours de laquelle le taux de financement nécessaire n'a pas dépassé, jusqu'en novembre, 39%. Il convient à cet égard d'affirmer que le Gouvernement syrien s'efforce avec sérieux et abnégation de répondre aux besoins de ses citoyens et que c'est lui qui fournit le plus gros de l'aide humanitaire en Syrie.

Il faut lever les sanctions unilatérales imposées illégalement par certains pays à la Syrie, qui se répercutent négativement et directement sur les conditions de vie des citoyens syriens, et dont souffrent ensuite nombre de secteurs vitaux, comme la santé, l'enseignement, l'eau et l'assainissement. Nous rappelons à cet égard la teneur du dernier rapport du Département des affaires économiques et sociales, qui a souligné l'incidence délétère de ces sanctions sur les conditions de vie des citoyens syriens.

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) doit présenter des listes détaillées des produits et des aides acheminés à

travers les frontières à différentes régions de Syrie, et préciser clairement les parties qui les reçoivent, car tout indique qu'ils parviennent aux groupes terroristes. Les rapports du Secrétariat général doivent être crédibles et transparents en ce qui concerne l'efficacité des mécanismes chargés de surveiller l'entrée de l'aide par les frontières. En effet, les faits sur le terrain montrent que l'Organisation des Nations Unies ne dispose pas d'un mécanisme efficace garantissant l'arrivée de l'aide à ceux qui en ont vraiment besoin dans les régions où sont présents les groupes terroristes armés. Il faut mettre un coup d'arrêt à l'utilisation par la Turquie des points de passage frontaliers non officiels pour le passage irrégulier d'armes, de matériel létal et de terroristes en Syrie, et à celle que fait l'Arabie saoudite des postes frontières normalement utilisés par l'OCHA afin d'acheminer armes et aide au Front el-Nosra et à d'autres groupes terroristes. C'est à l'Organisation des Nations Unies qu'il incombe moralement et politiquement de mettre fin à cet état de fait.

De même, les fonctionnaires de l'ONU doivent cesser de faire des déclarations et de publier des rapports comportant des estimations erronées et des chiffres inexacts et non vérifiés sur la situation humanitaire en Syrie, dont les motivations sont politiques, et qui nuisent à la crédibilité et à la précision de l'action humanitaire. Le fait que les rédacteurs du rapport dont nous sommes saisis persistent à qualifier d'« opposition armée », de « groupes armés non étatiques » ou de « groupes armés » les groupes terroristes armés ne peut être que sujet à désapprobation et à condamnation, et il y a contradiction entre les termes du paragraphe 10 du rapport, à savoir que « le Front el-Nosra, Ahrar el-Cham et Jaich el-Islam sont convenus de former un conseil de direction unifié », et le fait que le Front el-Nosra figure sur la liste des organisations terroristes du Conseil de sécurité. De même, il est paradoxal que le Secrétariat général qualifie au paragraphe 49 du rapport de « groupes armés non étatiques » ceux qui ont volé un véhicule de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement et qui l'ont utilisé dans un attentat au véhicule piégé à Deraa. D'autant que le Conseil de sécurité lui-même avait déjà qualifié ces groupes de groupes terroristes. Il est manifeste autant que ridicule que ces groupes utilisent la zone de séparation comme zone de repli, où ils bénéficient de la couverture israélienne, et que chaque fois que ces groupes terroristes armés échouent dans leurs crimes terroristes, ou chaque fois qu'ils plient sous les coups de boutoir des forces de l'Armée arabe syrienne, Israël prend sur lui de jouer ce rôle par

le biais de ses agressions répétées contre le territoire de la République arabe syrienne.

En conclusion, la République syrienne signale que le nombre officiel de victimes civiles des attaques des groupes terroristes armés menées à l'aide de divers engins explosifs dans différents gouvernorats de Syrie s'est élevé, entre le 21 novembre 2014 et le 21 janvier 2015, à 238 martyrs, dont 45 enfants, et 377 blessés, dont 82 enfants. Les responsables de ces actes terroristes et autres crimes odieux sont chaque fois les groupes terroristes armés tenants d'une idéologie wahhabite salafiste exclusive, que certains États aiment à qualifier d'« opposition armée modérée » dans une tentative désespérée de justification des crimes des groupes terroristes et,

partant, de justification de leur ingérence dans les affaires intérieures de la Syrie.

Le Gouvernement de la République arabe syrienne compte toujours sur l'Organisation des Nations Unies pour jouer un rôle responsable et efficace face à la situation humanitaire en Syrie et pour appuyer l'action des Syriens, sur la base du respect de la souveraineté syrienne et de la pleine coopération avec le Gouvernement syrien, en vue de l'élimination du terrorisme et de l'acheminement de l'aide humanitaire et des secours.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a plus d'autre orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 30.